

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2023-086

PUBLIÉ LE 10 MAI 2023

# Sommaire

## **73\_DDT\_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Secrétariat général**

73-2023-05-10-00002 - AP de subdélégation en matière d'odonnancement  
secondaire-10052023 (8 pages)

Page 3

73\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Savoie

73-2023-05-10-00002

AP de subdélégation en matière  
d'odonnancement secondaire-10052023



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Service : direction

Chambéry, le **10 MAI 2023**

**ARRETE DE SUBDELEGATION n°2023-0413**

**en matière d'ordonnancement secondaire,  
de pouvoir adjudicateur  
et de prescriptions de dépenses et de recettes  
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT**

**M. Xavier AERTS,  
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023-0304 du 4 mai 2023, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée, paru au RAA du 5 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023-0305 du 4 mai 2023, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal, paru au RAA du 5 mai 2023 ;

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106  
73011 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 71 73 73  
Mél : ddt@savoie.gouv.fr  
Site internet : www.savoie.gouv.fr

- Vu l'arrêté préfectoral n°SGCD73/2023-17, du 28 avril 2023, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière d'ordonnancement secondaire et d'exécution des dépenses sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme régionaux, interrégionaux, centraux ou mixtes, paru au RAA du 9 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023-0291 du 4 mai 2023, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT, paru au RAA du 5 mai 2023;

## **Arrête**

### **I/ Délégation en matière d'ordonnancement secondaire**

Article 1. Les délégations attribuées par les arrêtés préfectoraux SGCD73/2023-17 du 28 avril 2023 et n°2023-0291, n°2023-0304, n°2023-00305 du 4 mai 2023, pourront être exercées, sous la responsabilité et pour le compte du directeur départemental des territoires, par M. Thierry Delorme, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint.

Article 2. Pour l'ensemble des programmes gérés par la DDT, les personnes nommément désignées ci-dessous sont habilitées à signer, dans leurs domaines respectifs, les marchés publics passés sans formalités préalables en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique lorsque ceux-ci n'excèdent pas 50 000 € HT, ainsi qu'à viser les actes relatifs à la liquidation des dépenses dans la limite des crédits dont ils ont la gestion :

#### **CHEFS DE SERVICE**

Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
M. VALLA Eric	Chef du SCEM
M. VIALLET Stéphane	Chef du SPAT
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC,
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
M. RIETHMULLER Thomas	Chef du SPADR

### **II/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré Chorus**

Article 3. Les agents désignés ci-après sont habilités, dans leurs domaines respectifs, à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS.

M. DELORME Thierry	Directeur adjoint
Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF

M. RIETHMULLER Thomas  
M. VALLA Eric

Chef du SPADR  
Chef du SCEM

Article 4. Les agents désignés ci-après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant d'une délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents :

**SSR :**

- Mme BONCOMPAIN Ingrid
- M. LABBÉ David
- Mme LECLAIRE Céline
- M. LANFREY Frédéric

**SHC :**

- Mme DUPONT Magali
- Mme DACORSI Christelle
- Mme DUPUITS Sylvie
- Mme MERCIER Séverine

**SEEF :**

- Mme COLLOT Virginie
- Mme LECLAIRE Céline

**SCEM :**

- Mme VENET Magali

Article 5. Délégation de signature en matière de validation et de saisie de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée au directeur adjoint, aux chefs de service, à la chargée de mission aménagement, pour la gestion de leurs budgets opérationnels prévisionnels respectifs.

Ces agents sont dénommés *RUO* au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 6. Délégation de signature en matière de validation de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée aux agents, dénommés *Valideurs CHORUS* et suppléants *Valideurs CHORUS*, pour signer les documents relevant de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté SGCD73/2023-17 du 28 avril 2023 susvisé, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 7. Délégation de signature est donnée aux agents dénommés *Saisisseurs CHORUS* et suppléants *Saisisseurs CHORUS* aux fins d'exécution dans l'application CHORUS de tous les actes de saisie liés à la détention d'une licence CHORUS et d'effectuer les demandes de paiement dans le cadre des dépenses de flux 4, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

### III/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré CHORUS-DT

Article 8. Délégation de signature en tant que *service gestionnaire* en charge de la validation d'un ordre de mission dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
-----------------	-----

Article 9. Délégation de signature en tant que *gestionnaire contrôleur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
-----------------	-----

Article 10. Délégation de signature en tant que *gestionnaire valideur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

DELORME Thierry	Direction
-----------------	-----------

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LABBE David	SSR
DESBONNETS Annick	SSR

Article 11. Délégation de signature en tant que *gestionnaire facture (FC)* provenant du RBOP dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline	SSR
-----------------	-----

#### **IV- Délégation en matière de crédits FEADER**

Article 12. Sont également autorisées à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits FEADER, à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- M. RIETHMULLER Thomas    Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence        Chef du SEEF

#### **V – Délégation en matière de crédits du plan de relance – BOP 362**

Article 13. Sont également autorisés à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits du plan de relance à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme FERMOND Lisiane        Chef du SHC
- M. RIETHMULLER Thomas    Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence        Chef du SEEF
- Mme DUPONT Magali         adjointe au chef du SHC
- Mme LENFANT Anne          adjointe au chef du SPADR
- Mme COLLOT Virginie        adjointe au chef du SEEF

#### **VI - Délégation en matière de crédits du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) – BOP 380**

Article 14. Sont également autorisés à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits du Fonds Vert à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme FERMOND Lisiane        Chef du SHC
- M. VALLA Eric                 Chef du SCEM
- Mme DESBONNETS Annick     Chef du SSR
- Mme DUPONT Magali         adjointe au chef du SHC
- Mme MAFFRE-DEPROST Patricia    adjointe au chef du SCEM
- M. ALLEGRE Paul              adjoint au chef du SSR
- M. LANFREY Frédéric         adjoint au chef du SSR

#### **VII – Carte achats**

##### **Article 15. Carte achats – BOP 354**

Cette carte doit être exclusivement utilisée par son titulaire, qui en est responsable. Une carte achats est affectée à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, d'un montant limité à 600 euros par transaction, dans la limite de 5.000 euros par an.



Article 16. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2022-0989 du 12 septembre 2022 en matière d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT.

Article 17. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Article 18. Le directeur départemental des territoires de la Savoie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie, à Monsieur le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, directeur départemental des finances publiques du Rhône, à Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques de la Savoie et de l'Isère.

Le directeur départemental  
des territoires de la Savoie,

Signé : Xavier AERTS

**ANNEXE**  
**Décision CHORUS**  
**Organisation budgétaire et comptable de la DDT73**

n° de BOP	BOP : libellé et action	RUO	Saisisseur CHORUS	Suppléant saisisseur CHORUS	Valideur CHORUS	Suppléant valideur CHORUS
380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)	Eric VALLA SCEM	Magali Venet Sylvie DUPUITS	Céline LECLAIRE Christelle DACORSI	Éric VALLA Lisiane FERMOND Annick DES BONNETS	Magali DUPONT Séverine MERCIER Patricia MAFFRE-DEPROST Frédéric LANFREY Paul ALLEGRE
203	Infrastructures et services de transports Action 44 : études déplacements	Eric VALLA SCEM	Magali Venet	Céline LECLAIRE	Éric VALLA	Patricia MAFFRE-DEPROST
203	Infrastructures et services de transports Action 47 : guichet unique transports	Eric VALLA SCEM	Magali Venet	Céline LECLAIRE	Éric VALLA	Patricia MAFFRE-DEPROST
113	Paysages, eau et biodiversité – Domaine public fluvial	Laurence THIVEL	Céline LECLAIRE		Frédéric LANFREY	Christian TRACOL Annick DES BONNETS Laurence THIVEL
113	Paysage, eau et biodiversité (PEB) Action 7 : gestion des milieux et de la biodiversité	SEEF		Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT Thomas RIETHMULLER
135	Urbanisme territoires et Amélioration de l'habitat Action 1 : construction locative Et amélioration du parc action 3 : LHI Action 5 : soutien d'études		Sylvie DUPUITS	Christelle DACORSI	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	SCOT / APS	Lisiane FERMOND SHC	Sylvie DUPUITS	Christelle DACORSI	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	Contentieux de l'urbanisme administratif Contentieux pénal		Sylvie DUPUITS	Christelle DACORSI	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
149	Forêt- série domaniale (ONF/RTM)	Laurence THIVEL	Céline LECLAIRE		Ingrid BONCOMPAIN	Annick DES BONNETS
149	Forêt Action 11 : gestion des forêts publiques et protection de la forêt	SEEF	Melanie LAPAUZE	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
149	Crédits d'urgence – protection des troupeaux	Thomas RIETHMULLER (au 01/10/2022) SPADR	Céline LECLAIRE		Thomas RIETHMULLER	Thierry DELORME
181 RALP	Prévention des Risques	Annick DES BONNET SSR	Céline LECLAIRE		Frédéric LANFREY	Annick DES BONNETS Paul ALLEGRE
203	Infrastructures et Services des Transports	Thierry DELORME Direction	Céline LECLAIRE	Christelle DACORSI	Thierry DELORME	
203	Infrastructures et services de transports Action 11 : infrastructures fluviales, portuaires et aéro-portuaires	Laurence THIVEL SEEF		Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
207 RALP	Sécurité et Education Routière	Annick DES BONNET SSR	Céline LECLAIRE		David LABBE	Annick DES BONNETS
207 CSCC	Sécurité et Education Routière		Céline LECLAIRE		David LABBE	Annick DES BONNETS
362	Mission relance	Lisiane FERMOND SHC	Sylvie DUPUITS	Christelle DACORSI	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
215	Conduite et pilotage des politique MAA T2					
215	Conduite et pilotage des politique MAA hors T2					
217	Conduite et pilotage des politique MTES T2	SGCD				
217	Conduite et pilotage des politique MTES hors T2					
723	Entretien des bâtiments de l'Etat					
354	Administration territoriale de l'Etat					

